

Copie



1 place de l'église
11320 Saint-Paulet
Tél : Fax : 04.68.60.06.49
e-mail : mairiedesaintpaulet@orange.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF OU REHABILITE

AUTORISATION DE REJET DES EAUX USEES TRAITEES PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL

Je soussigné Gérard LAMARQUE,
Maire de la commune de SAINT-PAULET (Aude)

Autorise

la SCI MONTGAILLARD
sise « Les Laureux » 11320 SAINT-PAULET

a rejeter les eaux traitées dans le milieu superficiel (précité ci-dessous) dont la gestion m'incombe :

Dans le fossé longeant le chemin communal «de Saint-Paulet à Saint-Félix» VC n°2.

Les eaux rejetées devront respecter les niveaux de rejet prévus dans la réglementation (Arrêté du 07 septembre 2009, consolidé le 26 avril 2012) à savoir 30 mg/l pour les MES et 35 mg/l pour la DB05.

Fait à SAINT-PAULET, le 22/10/2019

Le Maire ,

Gérard LAMARQUE

